



**DÉCLARATION AU NOM DE L'AUSTRALIE, DU CANADA ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE (CANZ)
LORS DE LA CENT SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES CONFÉRENCES D'EXAMEN

Monsieur le Président,

Je vous remercie de me donner la parole. J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil aujourd'hui au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande.

Monsieur le Président, nos pays souhaitent tout d'abord remercier les co-facilitateurs des consultations informelles sur l'engagement avec la société civile – le Costa Rica et l'Allemagne – pour leur travail acharné et leur leadership sur cette question importante.

Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que la participation de la société civile aux travaux de l'OIAC contribue à enrichir le dialogue et donne des résultats probants. Selon nous, la contribution d'une grande diversité d'acteurs de la société civile aide à la mise en œuvre complète et efficace de la Convention sur les armes chimiques. Nos pays estiment qu'un large éventail de parties prenantes issues de tous les horizons, y compris les femmes et les jeunes, doivent pouvoir se faire entendre à l'OIAC. Pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, il est en outre essentiel que les femmes participent à part entière, sur un pied d'égalité et de manière concrète aux travaux des enceintes internationales œuvrant pour le désarmement, y compris l'OIAC. Nous sommes convaincus que la société civile, par son expertise, sa responsabilisation et son point de vue particulier, contribue à la poursuite de notre objectif commun, à savoir l'avènement d'un monde à tout jamais exempt d'armes chimiques.

Une société civile dynamique et engagée est non seulement fondamentale pour la démocratie, mais également essentielle pour réaliser l'objet et le but de la Convention. Les États parties n'ont pas le monopole des efforts visant à débarrasser le monde des armes chimiques et de la menace de leur utilisation. L'OIAC ne fonctionne pas en vase clos et, ensemble, nous devons veiller à ce qu'il en soit toujours ainsi. Pour mieux faire connaître son travail et accroître le soutien à celui-ci, et pour renforcer le consensus mondial contre l'utilisation des armes chimiques, nous avons besoin d'une diversité de points de vue et de champions du désarmement venant de l'ensemble de la société civile, y compris des universitaires, des

scientifiques, des ONG et des experts de l'industrie. Ne nous y trompons pas, par leurs actions passées et actuelles, certains États et acteurs non étatiques risquent d'affaiblir ce consensus.

Monsieur le Président, nos pays souscrivent aux efforts en cours pour renforcer les synergies avec la société civile grâce à des modes d'engagement nouveaux et existants, y compris par un plus grand nombre d'échanges et d'initiatives intersessions. Les différents points de vue de la société civile enrichissent notre réflexion, en plus de favoriser l'adoption de nouvelles approches et des changements positifs. Nous n'avons pas besoin, comme certains États l'ont demandé au Secrétariat technique, d'une enquête exhaustive sur la contribution de la société civile pour savoir que la diversité et l'inclusivité favorisent l'innovation, la créativité et la résilience : autant d'éléments essentiels pour améliorer les résultats de nos efforts collectifs pour que l'OIAC s'acquitte de son mandat.

Dans cette optique, nous demeurons convaincus de la nécessité de rendre le processus d'accréditation des ONG plus simple et transparent, mais sans modifier les lignes directrices de base établies par la Conférence des États parties. Comme pour toutes les lignes directrices, il est possible de les améliorer grâce aux enseignements tirés de leur mise en œuvre, y compris par les États parties, les organisations de la société civile et le Secrétariat technique. Certes, le rapport oral présenté aujourd'hui propose de bonnes pistes de solution. Nous regrettons cependant l'absence de consensus à ce jour sur des propositions pragmatiques, inspirées des meilleures pratiques, pour rendre ces lignes directrices plus efficaces, plus cohérentes et plus transparentes. Plus spécifiquement, nos pays apporteraient leur plein soutien à une recommandation selon laquelle les États parties qui s'opposent à la participation ou à la présence d'une ONG à la Conférence le fassent par écrit, en communiquant les raisons aux autres États, au Secrétariat et, par son intermédiaire, à l'ONG concernée. Il ne s'agit pas d'une question d'obligation juridique, mais plutôt de respect et d'équité procédurale. Cette façon de faire serait bénéfique à la fois pour l'OIAC et ses États membres, et pour l'intégrité de la Convention.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous demande de bien vouloir considérer cette déclaration comme un document officiel de la 107^e session du Conseil exécutif et de la publier sur le serveur externe et le site Web public de l'OIAC.

--- 0 ---